

**PROCES-VERBAL N°38 DE LA REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2025 à 20H**

Convocation en date du : 17 septembre 2025

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Mairie – Chapelle d 'Huin

Membres en exercice : 13

Secrétaire de séance : Pascal GARNIER

Présents: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Claude DESCOURVIERES, Bruno DECOURVIERES, Pascal GARNIER, Robert GUYOT, David LETONDAL, Mikaël NICOLAS et Christophe REGNIER.

Absents : Marie-Odile GARNIER, Laurie MAUGAIN et Philippe GROS.

10 membres présents à la réunion : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal n° 37 du 17 juillet 2025
- Modification budgétaire – Budget communal
- Subvention pour l'ARCHE
- Convention pluriannuelle entre la Commune et les Francas du Doubs
- Travaux Rue de Pontarlier
- Questions diverses

Approbation à l'unanimité du PV du Conseil municipal n°37 du 17 juillet 2025.

1. MODIFICATION BUDGETAIRE – BUDGET COMMUNAL

L'opération « traversée du village » menée conjointement avec le département est achevée. Les travaux pour compte de tiers (recette au c/45821 et dépense au c/45811) devant être équilibrés à la fin de cette opération, il y a lieu de réduire de 46681.28 € la subvention départementale d'un montant de 60000€ encaissée au c/1323 en 2024 et d'émettre en contrepartie un titre de recette de 46681.28 € au c/45821.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1323 : Subv. Non transf. Département		46 681.28
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		46 681.28
R 458201 : Opération sous mandat n°01		46 681.28
TOTAL : Opération sous mandat		46 681.28

DCM 1 23 09 2025

2. SUBVENTION POUR L'ARCHE & DEMANDE DU DYNAMO D'EVILLERS

- Lors du vote des subventions communales au printemps, la demande de subvention en faveur de l' ARCHE avait été mise en attente. Après avoir rencontré les dirigeants du club investis pour la continuité du club, le conseil municipal octroie une subvention de 400 € pour la saison à venir
- L'équipe féminine du Dynamo d'Evillers ayant accédé en R 2 F Ligue Bourgogne-Franche Comté , cette dernière a demandé la mise à disposition du terrain de foot communal qui est homologué pour jouer dans cette division, le dimanche après-midi. Les conseillers municipaux sont d'accord pour ce prêt mais souhaitent établir une convention entre la commune et le club de foot d'Evillers .

DCM 2 23 09 2025

3. CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA COMMUNE ET LES FRANCAS DU DOUBS

Le Maire rappelle que l'association les Francas du Doubs développe des actions portant sur un intérêt public local celui de la mise en œuvre du projet éducation et jeunesse et notamment l'organisation de l'accueil périscolaire, une association à but non lucratif dont les statuts prévoient la poursuite de mission d'intérêt général et d'utilité sociale.

Le gestionnaire est une association administrée par un conseil d'administration bénévole nommé Comité directeur qui a élu Jean-Louis Schneider Président.

La volonté municipale est de développer d'une part des loisirs éducatifs de qualité et ce en complémentarité avec l'école et d'autre part une politique sociale et familiale dans les domaines de l'enfance, du temps libre et la vie sociale.

Le gestionnaire s'engage pour la durée de la présente convention (du 1er septembre 2025 au 1er septembre 2028) à réaliser :

L'animation des accueils au sein de la commune, selon les modalités suivantes :

- Organiser et animer les activités scolaires (accueil matin et soir, restauration scolaire du midi et gouter) en lien avec le calendrier scolaire;
- Assurer le recrutement de l'équipe d'animation selon la législation en vigueur ;
- Fournir le matériel pédagogique nécessaire aux activités ;
- Assurer l'administration et la gestion de l'accueil conformément aux dispositions légales et encadrer et former le personnel.

DCM 3 23 09 2025

4. TRAVAUX RUE DE PONTARLIER

Au vu des dossiers de subventions déposés complets, l'autorisation de commencer les travaux Rue de Pontarlier a été donnée le 12 septembre 2025. Une réunion préparatoire aura lieu Lundi 29 septembre en mairie en présence des élus, de Xavier Grandjean conducteur de travaux pour l'entreprise Vermot, Guillaume Lopes et Jérémy Guyot pour le bureau d'études BEJ. Le changement de la conduite d'eau pourrait commencer autour du 20 octobre 2025 ; suivront ensuite l'enfouissement des réseaux secs et la réfection de la chaussée est prévue printemps 2026. Plusieurs banques ont été sollicitées pour financer d'une part les travaux de la conduite d'eau (122 449,55 € HT) et d'autre part la mise en sécurité de la Rue de Pontarlier avec rénovation de la chaussée (186 914,40 € HT).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir DELIBERE,
DECIDE de contracter auprès du CAISSE D'EPARGNE deux emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes dont l'offre est valable jusqu'au 30 septembre 2025 :

➤ **Conduite d'eau : Montant de 100 000 €**

- Durée : 240 mois – 20 ans
- Taux fixe : 3.40 %

pour une échéance constante de 1.727,91 € par trimestre avec amortissement progressif du capital.

Frais de dossier : 200€.

➤ **Traversée du village : Montant : 150 000 €**

- Durée : 240 mois – 20 ans
- Taux fixe : 3,4 %

Pour une échéance constante de 2.591,86 € par trimestre avec amortissement progressif du capital.

Frais de dossier : 200 €.

DCM 4 23 09 2025

5. QUESTIONS DIVERSES

- 📌 Affouage 2026 : mêmes conditions que les autres années ; 15 € le stère. Inscription du 24 septembre au 30 octobre en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou par mail : mairie@chappedel'huin.fr ;
- 📌 Sapin Président : une nouvelle intronisation est prévue dans la Parcelle 10. Toute la population est cordialement invitée. **Rendez-vous le Dimanche 26 octobre à 11 heures à la gare de la Chaux.** Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette inauguration ;
- 📌 Demande de Mme Amanda Bouvet directrice de l'école pour mise à disposition de la salle des fêtes pour exercices de motricité, demande acceptée ;
- 📌 Demande de Mr Wilfried Pelletier coach sportif résidant au Souillot pour mise à disposition de la salle des fêtes, un soir ou deux par semaine, pour cours collectifs de remise en forme & renforcement musculaire : demande rejetée de la part des conseillers municipaux ;
- 📌 Plan de sauvegarde communal (PSC) : la loi Matras de 2021 impose aux communes et aux EPCI de rédiger un PSC. Ce dernier a pour objectif principal d'organiser, à l'échelle communale, la réponse de la commune face à une situation de crise, qu'elle soit naturelle, technologique ou sanitaire. Le PSC rédigé par le secrétaire de mairie et le maire est présenté aux conseillers municipaux qui le valident. Un arrêté municipal sera pris portant approbation du document qui sera transmis ensuite à la CCA 800.
- 📌 Urbanisme : DP déposées par Flavien Vuittenez pour réfection de la toiture d'un hangar, Parcelle ZI 51 et installation de 2 serres de maraîcher Parcelle ZI 52, Hameau de la Chaux ; DP déposée par Bruno Bergerot pour isolation extérieure et rénovation de façades couleur Bleu/gris : du fait que la teinte choisie n'est pas compatible avec les exigences du PLUI, une nouvelle demande de DP s'impose.
- 📌 Assemblée générale des Communes forestières : samedi 27 septembre à Nods à 9 heures.

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
Pascal GARNIER.



Le Maire,
Béatrice PRITZY.